



Syndicat CGT de site du verre Emballage
Rue André Chenier
71 100 Chalon sur saône
cgt.verre.chalon71@orange.fr

A chalon le 08 juillet 2019

Lettre ouverte !

M. BRICHE
RRH Verallia Chalon

Objet : Votre demande de rencontre "20 minutes" avec M. Roussot, Directeur Général de Verallia, mercredi 10/07

M. Briche,

La CGT vous avait sollicité vendredi après-midi afin d'échanger sur les motifs de la demande de rencontre qui nous a été faite pour rencontrer M. Roussot seulement "20 minutes" mercredi 10 juillet à 11h20.

Vous n'avez pas donné suite, de fait la CGT s'interroge toujours beaucoup sur l'utilité de cette rencontre !

En effet, autant il nous apparaît important de pouvoir échanger avec la direction pour faire avancer les revendications des salariés. Autant, en 20 minutes et au vu de l'étendue des problèmes rencontrés par les salariés et le nombre de sujets conflictuels, nous nous interrogeons vraiment sur l'utilité et l'efficacité de cette réunion !

Si c'est juste pour venir écouter la messe de notre Directeur Général, nous n'irons pas perdre notre temps ! Nous représentons les salariés et voulons parler de leurs problèmes et revendications afin de trouver des solutions pour négocier au mieux dans leur intérêt !

**Nous n'avons aucune intention de venir écouter la messe
pour ensuite répéter aux salariés les dires du grand patronat !**

Nous vous rappelons qu'en octobre dernier un salarié a mis fin à ses jours après avoir été maltraité et insulté par la RH ! Suite à ce drame inacceptable, les salariés ont fait valoir leur droit de retrait que vous avez géré comme un conflit normal, c'est-à-dire :

- sans enclencher les procédures légales du droit de retrait !
- sans ouvrir les négociations !
- et pire en retenant abusivement les heures du droit de retrait aux salariés, plutôt à une partie seulement des salariés ! Sur quels critères objectifs d'ailleurs ???

M. Roussot, présent à l'assemblée générale du personnel, avait pu entendre de lui-même les salariés et mesurer leur volonté qu'un tel drame ne se reproduise plus jamais !!!

Suite au droit de retrait et la grève qui a immédiatement suivi la reprise du travail après le droit de retrait, la direction s'était engagée devant la Direction du Travail, devant les Organisations Syndicales CGT et CFDT, à ouvrir des négociations sur l'aménagement de fin de carrière, et le reclassement des salariés inaptes.

Mais, 9 mois après, nous constatons que la Direction Générale, soutenue dans sa démarche par la CFDT et la CFE-CGC ont mis la pression sur la CGT et les salariés pour faire signer un mauvais projet d'accord intéressement !

- **Négociations sur l'Intéressement terminées 2 mois avant pour imposer ce mauvais accord Intéressement par référendum**
 - o **Référendum qui n'a même pas recueilli la moitié des voix des inscrits à l'effectif malgré votre pression et harcèlement sur les salariés pour les "inciter fortement" à voter "oui" pour avoir de l'argent" et "non" pour ne pas avoir d'argent" alors que la question était "pour ou contre le projet d'accord" pas "pour ou contre l'intéressement" => ce qui démontre votre malhonnêteté intellectuelle au passage !**
- **Et négociations avortées sur l'aménagement de fin de carrière puisqu'aucun projet d'accord n'a été soumis aux organisations syndicales !**

**Ce qui démontre votre intention de ne jamais négocier sur le sujet,
puisque vous n'avez même pas pris la peine d'écrire une trame de projet d'accord !**

Donc dans ces conditions, pourquoi aller rencontrer le directeur Général "20 minutes" ?

D'autant qu'au niveau local, le dialogue ne vaut rien de mieux !

- **Une mise en demeure avait été faite par l'avocat de la CGT pour le nettoyage** des douches et des réfectoires tous les jours, et que le nettoyage effectué soit digne d'un lieu où les salariés mangent, se changent et se lavent, pas un "nettoyage de bureau".

Notre avocat nous avait fait savoir que cela serait modifié le 1^{er} juillet ! Résultat, vendredi 5 juillet à 16h30, les micro-ondes n'étaient toujours pas nettoyés, les chaises dégoulassantes posées sur les tables où les salariés mangent après les avoir enlevées, les caisses de verre ne sont pas vidées depuis des semaines, etc...

- o Comment expliquez-vous :

- Qu'il faille une semaine et demi pour faire changer 15 rideaux de douches dont le changement était de surcroît soi-disant prévu dans le contrat ?
- Que l'évacuation des douches provisoires soit toujours insuffisante alors que le problème vous a été signalé depuis le 1^{er} jour de leur utilisation ?

Nous tirons donc les conséquences que nous allons devoir aller jusqu'à une procédure en référé !

- **Alors qu'on nous rabâche en permanence de faire attention à notre sécurité :**

- o On nous demande de multiplier les TF5, alors que les TF5 les plus importants ne sont pas traités, mais cachés dans la masse des TF5 résolus parce que minimes, voir inutiles !
- o En nous culpabilisant sur les accidents du travail, en cherchant systématiquement à reporter sur une faute comportementale du salarié pour cacher la responsabilité de la direction qui n'a pas pris en compte les déclarations de risques ou les alertes dangereuses : exemple enverrage d'une goulotte au soufflage : il aurait fallu arrêter la machine... bouteilles versées sur arche : il aurait fallu arrêter l'arche...
 - Tout est fait pour augmenter le rendement => contradictoire avec l'arrêt de production

- o Comment expliquez-vous ce risque d'électrocution permanent sans réaction d'aucun dirigeant ?

Moniteur de visualisation de la Ligne 30.

Posé sur une table à portée de main de n'importe quel salarié passant à côté du téléphone et du CO D de la Ligne 31.

***Un tube cathodique débranché peut garder 25 000 Volts
et risquer l'électrocution !***

Heureusement pour les salariés de Verallia, celui-ci est encore sous tension, il ne doit donc pas être dangereux !



Nous nous en arrêtons là, il y a tellement de choses à dire !

En conséquence, si M. Roussot a l'intention d'ouvrir les négociations pour trouver une issue sociale aux dégradations qu'il a causées et pour celles à venir :

- sur l'aménagement de fin de carrière
- le reclassement interne des salariés inaptes
- le pouvoir d'achat à maintenir suite à son refus de négocier salaires et intéressement
- et de donner consigne aux directions locales de négocier également

alors nous acceptons de le rencontrer dans un délai plus long que 20 minutes, dans le cas contraire, nous n'avons pas de temps à perdre !

Continuez à parler tous seuls avec vos "partenaire sociaux" qui vous accompagnent dans la régression sociale que nous ne négocierons pas !

Recevez, monsieur, l'expression de nos salutations syndicales,

Les membres du bureau de permanence estivale
du Syndicat CGT de site du verre emballage Chalon